

Comité de pilotage « Inventaires des zones humides du territoire du
SIAV2A ».

Le mercredi 12 octobre 2016 à Rignac à 14 h 00

Présents :

- Christian Pouget (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron)
- Corinne Labit (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron)
- Véronique Lamy (Mairie de Villefranche-de-Rouergue)
- Sudres Marion (APCRAA)
- Muratet Catherine (Commune du Bas-Ségala)
- Vidal Bernard (SIAV2A)
- Artus Michel (Président du SIAV2A)
- Thibault Dorado (Agence de l'Eau Adour Garonne)
- Chloé Fournel (SIAV2A)
- Vincent Lavergne (SIAV2A)
- Anne Boisteaux (DDT/SPE)
- Nicolas Cayssiols (Rural Concept)

Excusés : ONEMA / FDPPMA12 / Pierre Viguié (Vice-Président SIAV2A)

Monsieur Le Président du SIAV2A introduit la réunion du Comité de Pilotage, présente l'ordre du jour et précise que des difficultés ont été rencontrées dans le cadre des inventaires et qu'il importe de sortir de cette réunion du comité de pilotage en prenant des décisions et de ne surtout pas rester sur des non-dits.

Il souligne également tout le travail accompli pour la bonne marche du projet et les nombreux contacts noués avec les élus, les services de l'Etat et les instances agricoles dirigeantes pour ce faire. Il précise derechef que le SIAV2A a réalisé de nombreuses démarches pour améliorer la situation. Il cite notamment la réalisation de réunions avec les élus des communes concernées, les nombreux courriers et les nombreuses réunions réalisés avec les organismes agricoles et les agriculteurs qui souhaitent avoir plus de précisions sur l'objet de l'inventaire des zones humides.

A l'issue de cette introduction, Monsieur Artus demande à Rural Concept de présenter l'état d'avancement du programme.

Rappel des objectifs et état d'avancement :

Nicolas Cayssiols après un rapide rappel des objectifs précise que 8 communes (Bor et Bar, Najac, Saint André de Najac, Privezac, Roussennac, Lanuéjols, Brandonnet et Compolibat) sont terminées. Pour ces communes, les inventaires terrain ont été réalisés, les cartographies modifiées et les fiches de terrain saisies dans la base de données. Il précise également que 7 communes connaissent des états d'avancement différents. La commune de La Bastide l'évêque est réalisée à 96%, Sanvensa à 95%, La Fouillade à 80%,

La Capelle Bleys à 80 %, Morlhon-le-Haut à 70%, Anglars Saint Félix à 27% et Lunac à 17%.

Nicolas Cayssiols précise que les inventaires ont été temporairement arrêtés sur les communes de Bas-Ségala et de La Capelle Bleys suite à des difficultés rencontrées sur le terrain avec des agriculteurs.

Difficultés rencontrées sur le terrain :

Michel Artus explique alors tout le cheminement réalisé pour améliorer la situation. En effet, sur le terrain, ce sont surtout les chefs d'exploitation d'un GAEC qui se sont montrés particulièrement virulents, entraînant avec eux plusieurs autres exploitants à faire remonter leur mécontentement. Dès lors, le SIAV2A a tenu à rencontrer les élus de la commune concernée et les agriculteurs qui ont œuvré à mobiliser d'autres chefs d'exploitations.

A cet égard, Chloé Fournel fait circuler le compte rendu de la rencontre avec les agriculteurs concernés. Puis elle récapitule le travail réalisé pour trouver une solution à la problématique du manque de communication reproché au programme.

Elle rappelle qu'en amont de la rencontre organisée avec les plaignants, tous les membres du Comité de Pilotage ont été consultés et ont émis le souhait de conserver la ligne directrice initiale. A savoir : une communication large par différents médias (Blog, article de presse, courrier en mairie et affichage d'un poster en Mairie). Tous les membres du COPIL ont souligné qu'une réunion publique serait contre productive et qu'en aucun cas il n'était prévu d'informer tous les exploitants et ce pour des raisons techniques et financières. En effet, le SIAV2A ne dispose pas des adresses des exploitants et n'a toujours pas à ce jour réussi à les obtenir. Il est également expliqué que le budget initial ne prévoit pas le temps important à passer pour effectuer la recherche des propriétaires, ni la réalisation d'un publipostage, ni les frais inhérents au publipostage. Elle précise également qu'en parallèle dans l'été, le SIAV2A a déposé une demande d'arrêté préfectoral pour autoriser les techniciens à pénétrer sur les propriétés privées non closes. L'arrêté effectif, est nominatif pour les salariés de Rural Concept et techniciens du SIAV2A. Toutefois, Chloé Fournel précise que les propriétaires fonciers qui souhaitent que l'on ne pénètre pas sur leur propriété peuvent informer le SIAV2A et qu'il en sera bien évidemment tenu compte.

Vincent Lavergne fait ensuite un résumé de la réunion qui s'est tenue avec le « GAEC des sources vives ». Il explique qu'un terrain d'entente n'a pu être trouvé et que la réunion s'est très mal passée. Il explique ensuite qu'une seconde réunion s'est déroulée le même jour avec un groupe d'agriculteurs venus à notre rencontre pour avoir eux aussi plus d'informations. Vincent Lavergne souligne que cette seconde réunion totalement improvisée s'est en revanche très bien déroulée avec des agriculteurs constructifs et désireux de communiquer dans le calme leurs inquiétudes et leurs souhaits, à savoir :

- être informés avant la réalisation des inventaires,
- être informés des résultats des inventaires.

Monsieur Vidal Bernard souligne l'importance d'informer les élus, de prendre le temps d'informer le Maire et de le rencontrer. Nicolas Cayssiols explique que tous les élus ont reçu un courrier et une affiche annonçant les inventaires mais que cela n'est peut être pas suffisant.

Christian Pouget précise que par le passé les inventaires se faisaient de concert avec l'agriculteur et dans le cadre d'une démarche économique, ce qui facilitait indéniablement la communication.

Corine Labit souligne qu'actuellement le contexte est complexe. Les aides PAC 2015 ne sont pas encore arrivées ; l'inventaire se surajoute à des problèmes conjoncturels et fait office de catalyseur, entraînant des tensions.

Propositions d'adaptations du plan de communication :

Chloé Fournel présente donc les propositions d'adaptation pour la communication tout en conservant le socle initial déjà en place. Ainsi, il est proposé :

- de faire des réunions non pas publiques mais par groupes de communes avec les élus locaux, les élus du SIAV2A, les représentants de la Chambre d'Agriculture et les représentants des syndicats agricoles afin de présenter le projet. Elle précise également que ces réunions ne sont pas prévues au budget initial.
- d'envoyer un courrier nominatif à chaque exploitant pour annoncer notre venue sur le terrain et la possibilité d'exprimer leur volonté auprès du SIAV2A pour nous interdire l'accès sur leurs parcelles s'ils le souhaitent. Une question se pose toutefois : Comment récupérer les fichiers exploitants et leurs coordonnées ? Ce travail de recherche n'a pas non plus été prévu au budget initial.

La Chambre d'agriculture ne dispose que de données partielles. Seules la DDT et la MSA disposent de fichiers à jour. Les effectifs d'agriculteurs à l'échelle des 32 communes sont estimés entre 1000 à 1500.

Le SIAV2A demande à la DDT s'il lui est possible de fournir les noms et adresses des exploitants agricoles du territoire d'étude.

Anne Boisteaux précise qu'elle se renseignera sur la possibilité de transmettre ces données.

Véronique Lamy interroge sur la possibilité d'envoyer des articles pour publication dans le journal communal des différentes communes. C'est une idée intéressante à laquelle il serait opportun de pouvoir donner suite.

Christian Pouget propose que soit réalisé un travail sur carte avec les exploitants sur le modèle de celui mis en place pour la définition des cours d'eau. Réponse est faite que malheureusement le travail d'inventaire a déjà été réalisé par photo-interprétation et de fait cela impliquerait de refaire l'existant.

Anne Boisteaux souligne que le contexte est différent. La cartographie des cours d'eau est destinée à avoir une portée réglementaire et que la demande de travailler ainsi, relève d'une demande de la profession.

Elle précise également que les inventaires des zones humides, n'auront jamais de portée réglementaire. En effet, la conduite du programme ne répond pas aux critères de l'arrêté de 2009 sur la délimitation des zones humides.

De fait, l'inventaire servira surtout à alerter très en amont les élus ou les aménageurs sur la présence de zones humides, les invitant à en tenir compte dans leurs projets. Elle explique également que les projets et travaux impactant directement ou indirectement des zones humides sont de toutes façon soumis à un inventaire à l'instant « T ». C'est-à-dire en amont du projet au stade avant projet. Elle ajoute que l'inventaire SIAV2A ne peut en aucun cas autoriser de faire l'économie des inventaires officiels menés selon les modalités de l'arrêté de délimitation des zones humides. Elle ajoute que l'inventaire évitera bien des déconvenues à des élus et des aménageurs susceptibles de voir leur projet bloqué ou contrarié par la présence de zones humides. Grâce à ce projet, ils en auront en effet, la connaissance d'un état des lieux précis avant d'amorcer les études et s'engageront en pleine connaissance de cause. La stratégie de l'évitement des impacts pourra de fait prendre toute sa dimension grâce à cet inventaire.

Toujours dans une optique d'améliorer la communication, il est également proposé de diffuser sur le site internet tous les résultats commune par commune et de renvoyer tous ceux qui souhaitent en savoir plus vers le blog. Seules les cartes seront concernées par cette diffusion, dans un souci de clarté pour le public non averti. Là encore, le travail de mise en page et la réalisation de cartographies interactives n'était pas initialement prévu dans le cadre du projet initial.

Corine Labit souligne l'importance de mettre toutes les cartographies sur un seul et même site pour que tout un chacun puisse savoir où sont positionnées les zones humides. Thibault Dorado souligne que l'Agence de l'Eau réalise ce travail et que les données sont accessibles sur le Système d'Information sur l'Eau (SIE) de l'Agence de l'Eau sous réserve des dernières mises à jour. Cependant cela ne concerne pas encore le présent programme, puisqu'il sera mis en ligne une fois qu'il sera terminé.

Concernant les axes de communication, le Comité de pilotage valide les propositions faites par le SIAV2A, mais souhaite cependant y apporter une nuance : la communication individuelle ne doit pas être systématique, mais plutôt se faire au cas par cas selon les besoins identifiés lors des réunions d'information avec les représentants communaux et agricoles.

Découvertes de terrain et questions diverses:

Nicolas Cayssiols fait ensuite un rapide tour d'horizon des espèces de faune et de flore protégées et patrimoniales contactées lors des inventaires. Il précise que le territoire du SIAV2A est très bien pourvu en zones humides. Des zones humides de tailles modestes à très petites en comparaison de territoires comme le Lévezou ou l'Aubrac mais elles sont présentes en nombre conséquent. D'une manière générale elles ont une surface moyenne de moins d'un demi-hectare.

Rural Concept précise que la moitié du territoire a été réalisé avec les $\frac{3}{4}$ de l'enveloppe et que plusieurs communes recelant de nombreuses zones humides restent encore à inventorier.

Il explique que dans le cadre d'une journée de travail, l'inventaire porte sur une dizaine de zones humides par jour et par conséquent le temps de travail a été très largement sous estimé lors de la réponse à l'appel d'offre.

Les zones humides sont nombreuses et d'une manière générale on retrouve quasi systématiquement le même nombre de zones humides sur le terrain que dans les inventaires par photographies aériennes.

Thibault Dorado explique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne souhaite pas réaliser de dossiers complémentaires. Toutefois, l'Agence de l'Eau a conscience du problème des surcoûts liés aux problématiques de communication. Nicolas Cayssiols souligne que s'il n'a pas été pleinement chiffré aujourd'hui la différence entre les jours prévus et les jours nécessaires pour mener à bien l'étude ne portent pas sur quelques jours seulement mais bel et bien sur plusieurs dizaines de jours. L'Agence de l'Eau mènera une réflexion pour voir si un avenant peut être réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel Artus précise qu'il est nécessaire de travailler pour transformer d'une manière positive les difficultés rencontrées et lève la réunion à 16 h 15.